



### **Audioconférence du 30 octobre au SRE**

Suite à l'audioconférence tenue ce jour au SRE avec la direction du SRE ( S. Courtin, M. Magnien et E. GALLOIS) vous trouverez ci-dessous le rappel des informations importantes et quelques compléments. Pour commencer, il a été rappelé que le plan de continuité de l'activité (PCA) n'était pas activé. Toutes les missions doivent continuer à être assurées. Il n'y aura pas d'arrêt des applications informatiques et le bâtiment restera ouvert aux horaires habituels.

### **Attestation déplacement professionnel**

Les deux sous-directeurs devraient rapidement signer des attestations employeurs que les agents pourront obtenir via leur encadrement de proximité ( à organiser dans chaque bureau). Ces attestations devront être transmises aux agents qui doivent venir chercher du matériel ou des dossiers, et également travailler sur site.

### **Le télétravail 5 jours par semaine**

Comme indiqué dans le message du SG, les 5 jours de télétravail par semaine deviennent la norme avec quelques exceptions pour tenir compte du bon fonctionnement du service. Malgré ces exceptions, un seuil incompressible de 3 jours a été évoqué par la direction du SRE.

**FO** soutenu par les autres OS a immédiatement alerté la direction sur le fait que confinement et télétravail pouvaient être source de difficultés pour certains agents ( stress, isolement etc.). Ces situations devront être évoquées avec l'encadrement voire l'assistant de prévention et le médecin de prévention.

L'intérêt du service pourra peut être parfois s'accorder avec l'intérêt individuel de

l'agent et permettre à certains de venir exercer sur site dans le respect des mesures sanitaires. N'hésitez pas à revenir vers vos représentants **FO** si besoin.

### **Activités non accessibles en télétravail**

L'activité téléphonique s'ouvrira au télétravail. Si l'accès à EOPPS est possible en VPN, l'accès au portail PAIR ne le sera toujours pas. Une nouvelle réflexion sur les besoins de déports d'écran du PCR notamment a donc été lancée. Il faudra probablement aussi parfois revenir sur site et/ou organiser le travail différemment.

Peu d'activités restent non télétravaillables au SRE : une partie des travaux d'exploitation, un service minimum sur site pour l'APTR ou encore le traitement du courrier papier qui pourrait être concentré sur 1 à 2 journées par semaine

Formation nouveaux arrivants : la formation à distance doit être privilégiée. Néanmoins, des 1/2 journées en présentiel en petits groupes pourraient être organisées pour répondre aux besoins importants de formation dans certains bureaux. Ces sujets sont encore à l'étude.

### **Temps de travail - Congés – ASA**

- Les jours de télétravail sont à enregistrer dans SIRHIUS ( info à venir du SG)
- Les horaires de travail devront être proches des horaires habituels. Néanmoins, des aménagements horaires seront possibles après échange avec l'encadrement par exemple pour accompagner les enfants à l'école.



- Les jours de travail sur site, les pointages seront obligatoires (pas de forfait). Néanmoins, une souplesse sur les horaires de départ et d'arrivée sera permise ( hors des plages fixes) afin d'éviter les périodes d'affluence dans les transports en commun.
- Les ASA seront exceptionnelles : agents vulnérables ou cas contact qui ne peuvent pas télétravailler; gardes d'enfants en cas de fermeture d'école ou de classe sur présentation d'un justificatif
- Les demandes d'annulation de toute ou partie de congé de novembre sont possibles. Le report de ces congés notamment sur la période du 15/12 au 15/01 sera possible s'il respecte les plannings déjà validés.

### Équipement

- Tous les agents du SRE sont équipés d'un PC avec VPN ou d'un déport afin d'être en capacité de télétravailler.
- Il sera possible de venir chercher un écran après échange avec son encadrement notamment pour récupérer une attestation de déplacement.
- Certains cadres de proximité ( très sollicités par leurs équipes) devraient être équipés de téléphones portables professionnels pour respecter leur droit à la déconnexion ( pas de délai fourni à ce stade)

### Restauration collective

Nantes : INSEE reste ouvert aujourd'hui et sera fermé à partir de lundi. Accueil possible à la MAN mais pas d'info précise sur la prestation proposée ( sur place ou à emporter)

Guérande : maintien de la restauration

La Rochelle : pas d'info à ce stade

**FO est à votre.fr disposition pour toute question ou remontée de difficultés. N'hésitez pas à nous solliciter à l'adresse suivante : fo.sre@dgfip.finances.gouv.fr**

**Prochaine audioconférence SRE**  
**Jeudi 5 novembre**